

Les nouvelles du **Sud**

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 2 Av. Y. Thépot, ☎ 02 98 53 04 16

sud.education29@laposte.net

Permanences :

Quimper, mardi 14H-17H,

Brest, mardi 14H-17H, jeudi 14H-17H,

La mobilisation contre Base-Eleves continue !

Actuellement beaucoup de directrices et de directeurs sont « invités » à suivre les formations « Base-élèves ». Ils se voient donc confronter à faire un choix difficile : accepter ou refuser. Sachant que l'Administration ne leur laisse pas le choix...

Sud Education 29 appelle donc tous les collègues à contacter le syndicat pour leur faire part de leur position. Plus les retours seront importants plus la lutte pourra être forte.

Sud Education 29 soutiendra tous les collègues qui s'opposeront à la mise en place de « Base-élèves » dans leur école.

Sud Education 29 appelle tous les collègues (directeurs et adjoints), les parents d'élèves, les citoyens à signer les pétitions ci-jointes.

<http://petition.bigbrotherawards.eu.org/Signez-la-petition-pour-le-retrait-de-Base-eleves>

et

http://www.ldh-france.org/actu_nationale.cfm?idactu=1607

NOS ENFANTS SONT FICHÉS, ON NE S'EN FICHE PAS !

LES SIGNATAIRES DE CETTE PÉTITION NATIONALE RÉCLAMENT LA SUPPRESSION IMMÉDIATE DE

BASE ELEVES

Bientôt, tous les enfants en âge d'être scolarisés qui résident en France seront fichés dans le système Base élèves 1er degré. Elaboré en l'absence de tout débat démocratique sur sa finalité, son fonctionnement, ses possibilités de croisement avec d'autres fichiers (police, justice,...), il est en voie de généralisation sur tout le territoire, après une simple déclaration à la Cnil le 24 décembre 2004. Sa mise en place rencontre de fortes oppositions de la part de parents d'élèves – mais nombre d'entre eux ignorent jusqu'à son existence –, d'enseignants, d'associations et d'élus. Des conseils municipaux se sont prononcés contre ce fichage, des parents le refusent, des directeurs d'école sont opposés ou réticents (ils sont alors soumis à de fortes pressions de leur hiérarchie)... mais rien ne semble pouvoir arrêter une administration qui minimise les dangers du système.

Des informations sur les enfants et leurs familles qui, jusqu'à présent, ne sortaient pas de l'école, deviennent partiellement accessibles aux maires, et remontent jusqu'à l'échelon académique, et même au niveau national avec un identifiant (*la liste des informations se trouve en [Annexe](#)*). Ces données transitent via Internet. Personne n'a oublié le scandale de juin 2007 qui a mis en évidence l'absence de sécurisation – tout un chacun pouvant avoir accès aux données personnelles des enfants et de leurs familles.

La plupart des données individuelles nominatives seront conservées quinze ans. La finalité affichée du traitement est d'« apporter une aide à la gestion locale des élèves, assurer un suivi statistique des effectifs d'élèves et permettre un pilotage pédagogique et un suivi des parcours scolaires ».

Mais dans la mesure où il va ficher tous les enfants – y compris ceux qui sont scolarisés dans leur famille – l'une des utilisations vraisemblables de ce système se trouve dans la Loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007. Cette loi place le maire « au centre de la politique de prévention » avec de nouveaux pouvoirs, en le faisant notamment bénéficier de la notion de « secret partagé » avec différents acteurs sociaux. Les enseignants sont associés à ce dispositif de contrôle social : l'article 12 de la loi modifie le Code de l'Éducation en précisant que les établissements scolaires « participent à la prévention de la délinquance ». Base élèves se situe donc dans la droite ligne du rapport Benisti qui, pour prévenir « les comportements déviants », préconise la détection précoce des troubles comportementaux infantiles dès la crèche...

Sous la pression d'un mouvement de protestation de parents d'élèves, d'enseignants et d'organisations de défense des droits de l'Homme, le ministère a annoncé le 5 octobre 2007 la suppression des champs relatifs à la nationalité (*[Annexe note\(2\)](#)*) – tout en maintenant le lieu de naissance.

Pour l'enfant, individu en devenir, toute information sortie de son contexte peut être source de discrimination. Confier autant de données personnelles à une administration qui pourra les faire circuler par Internet et les utiliser à des fins qui ne sont pas précisées, nous semble dépasser ce qui peut légitimement être exigé des familles. L'école doit rester un lieu protégé,

un lieu où l'enfant doit pouvoir se développer sans être enfermé dans son passé.

Convaincus que les libertés individuelles sont trop importantes pour être abandonnées au bon vouloir des gouvernements et des administrations, nous demandons la suppression définitive du système Base élèves et des données déjà collectées.

Pétition mise en ligne à l'initiative du CORRESO (Collectif Rennais de Résistance Sociale), le 22/01/2008.

Texte finalisé par Line Lucas et Hélène Auneau (Rennes), Mireille Charpy (Grenoble) et François Nadiras (Toulon).

Déjà 18014

signataires

Pétition soutenue
par:

- 1- MEIRIEU Philippe(*Professeur à l'Université LUMIERE-Lyon 2*),
- 2- JACQUARD Albert(*Professeur d'Université à la retraite*),
- 3- MONTAGNER Hubert(*Professeur des Universités en retraite et ancien directeur de recherche à l'INSERM dans les domaines de la psychophysiologie, du développement, du comportement et des rythmes de l'enfant*),
- 4- BELLAS CABANE Christine(*Pédiatre anthropologue présidente du syndicat national des médecins de PMI*),
- 5- THOREL Jérôme(*Journaliste, Privacy International Big Brother Awards*),
- 6- TESTART Jacques(*Directeur de recherche honoraire de l'INSERM*),
- 7- BENASAYAG Miguel(*Philosophe et psychanalyste*),
- 8- OTT Laurent(*Formateur en travail social, docteur en Philosophie, auteur d'ouvrages sociaux*),
- 9- NADIRAS François(*Militant LDH, responsable du site LDH de Toulon*),
- 10- COUPE Annick(*Union syndicale SOLIDAIRES*),
- 11- BESANCENOT Olivier(*Porte parole de la LCR*),
- 12- LANGLOIS Bernard(*Journaliste fondateur de Politis*),
- 13- GAILLARD Pierre(*Membre du comité central de la LDH*),
- 14- GEORGES-LAMBRICHS Nathalie(*Présidente de l'association des psychologues freudiens, membre de la Coordination psy*),
- 15- DELOUVIN Danièle(*Présidente de l'A.NA.PSY.p.e*),
- 16- PARESYS Pierre(*Président de l'union syndicale de la psychiatrie*),
- 17- COTTES Jean-François(*Psychologue, psychanalyste, président d'InterCoPsychos*),
- 18- DUBASQUE Didier(*Secrétaire général de l'ANAS*),

- 19- LABOURET Olivier(*Docteur Union Syndicale de la Psychiatrie Commission Santé Nationale des Verts*),
- 20- BOUTAULT Jacques(*Elu au conseil de Paris, Maire du deuxième arrondissement ; « les Verts »*),
- 21- SUESSER Pierre(*Pédiatre, co-président du syndicat national des médecins de PMI*),
- 22- COCHET Yves(*Député de Paris « Les Verts »*),
- 23- BINOT Fabienne(*Secrétaire générale de la Fédération SUD Santé Sociaux*),
- 24- DAUBANNAY Maurice(*Inspecteur Pédagogique Régional, Inspecteur d'Académie honoraire, Clermont-Ferrand*),
- 25- DAVID Annie(*Sénatrice de l'Isère*),
- 26- BORIE Jean-Louis(*Avocat, Ancien Bâtonnier Clermont-Ferrand*),
- 27- GOIGOUX Roland(*Professeur des universités, IUFM d'Auvergne, Université Blaise Pascal*),
- 28- VEIL Emmanuelle(*Journaliste, Charlie Hebdo*),
- 29- AMARA Jean-Claude(*Porte parole de Droit devant*),
- 30-DUBARRY Véronique(*Conseillère de Paris et du 10ème Les Verts*)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin électronique d'information de la part de Sud éducation, contactez-nous.